



ADJP2 - Concours externe : épreuve d'admissibilité obligatoire n°2 de spécialité

« Épreuve de spécialité consistant en la réponse à au moins deux questions complétée par un questionnaire à choix multiple, dans la section choisie au moment de l'inscription. Certaines questions ou documents pourront être proposés en anglais »

D'une durée de 2 heures et assortie d'un coefficient 3, cette épreuve écrite d'admissibilité est composée de deux sous-épreuves : deux questions à réponse courte (QRC) suivie d'un questionnaire à choix multiple (QCM).

Le QCM est destiné à vérifier l'acquisition du socle minimal de connaissances communes relatives à la section choisie à l'inscription : assistance de direction, numérique ou gestion. Il s'agira principalement de questions auxquelles le bon sens et l'esprit pratique permettront de répondre. Une connaissance générale de l'environnement professionnel de chaque section (assistance de direction, gestion, numérique) est attendue. Certaines questions pourront porter sur l'organisation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Certaines questions et réponses pourront être proposées en anglais.

L'épreuve de questions à réponses courtes consiste à traiter de manière concise des sujets relatifs à la filière choisie à l'inscription. Elle vise à vérifier la capacité des candidats à exploiter les informations contenues dans les documents transmis en s'appuyant sur leur connaissance de la section choisie.

Chacune des deux questions posées peut être éventuellement accompagnée d'un ou de plusieurs documents. Les documents peuvent être proposés en anglais. Leur lecture rigoureuse et leur analyse doivent être mises au service de la réflexion personnelle des candidats en vue de traiter la question posée. Un même document peut servir de support à plusieurs questions. Outre la maîtrise des connaissances, la formulation d'un diagnostic clair et synthétique, et le cas échéant de quelques orientations argumentées sera valorisée.

Cette épreuve ne comporte pas de programme.